

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2026004022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 21 avril 2026
Votes exprimés : 17

Séance du 27 avril 2026

Le 27 avril 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel, sous la Présidence de M. Pierre MADER, Maire,

PRESENTS : MADER Pierre, ROTH Donata, DEVISCOURT Daniel, ROBERT Sophie, MOLINARD Jean-Luc, DUCROS Martine, STEINMANN Pascale, PORTEILLA FOURNIER Dominique, VERNIZEAU Sylvie, BIRNER Michael, AKOUDAD Mohamed, VAN SCHOORS Magali, DRUET Marie-Eve, BROYER Nathalie

PROCURATIONS : DUBOUT Jacques donne procuration à BIRNER Michael, VALENTIN Pierre donne procuration à ROBERT Sophie, HENRY Antoine donne procuration à ROTH Donata

ABSENT : HOLMQUIST Ted

Secrétaire de séance : DEVISCOURT Daniel

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

Le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Le SIEA gère, pour le compte des communes de l'Ain, de nombreux autres équipements tels que l'éclairage public, le réseau de communication électronique (fibre optique), le Système d'Information Géographique ou encore le réseau de distribution de gaz. Au-delà, le SIEA propose de nombreux services aux communes notamment en matière de transition énergétique ou d'usages du numérique.

Au service des communes, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, s'adapte, évolue, innove, offrant des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

Pour faire suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre. Le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA.

Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément à l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT.

Sous réserve d'une décision à l'unanimité, le conseil municipal a la possibilité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT.

Conformément aux statuts du SIEA, la commune de Versonnex doit désigner deux (2) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA.

Il est rappelé que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT.

Après un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal, les candidats pour représenter la commune de Versonnex au SIEA sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MADER Pierre	DUBOUT Jacques
DEVISCOURT Daniel	VALENTIN Pierre
	MOLINARD Jean-Luc
	PORTEILLA FOURNIER Dominique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider la liste proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Pierre MADER

Secrétaire de séance

Daniel DEVISCOURT



**Rendu exécutoire
Le 29 avril 2026
Publié
Le 29 avril 2026**